

Désarmement nucléaire : le plan de la France

La France a marqué son engagement en faveur du désarmement nucléaire.

- ⇒ Elle a été le premier Etat, avec le Royaume Uni, à avoir ratifié le **Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**.
- ⇒ Elle a également été la première à **supprimer entièrement sa composante sol-sol** et à décider la **fermeture et le démantèlement de ses installations de production de matières fissiles à des fins explosives**.
- ⇒ Elle met en œuvre le **principe de stricte suffisance** par la réduction d'un tiers de l'arsenal nucléaire français à partir de 2008, qui comprendra dès lors moins de 300 têtes.

Le 21 mars 2008, le président de la République a proposé un **plan ambitieux en matière de poursuite du désarmement nucléaire multilatéral**, dont les principaux objectifs sont les suivants :

- ⇒ ratification par tous les États du Traité d'Interdiction Complète des essais nucléaires (la Chine et les Etats-Unis l'ont signé en 1996 mais ne l'ont pas encore ratifié) ;
- ⇒ engagement des puissances nucléaires à démanteler tous leurs sites d'essais nucléaires, de manière transparente et ouverte à la communauté internationale ;
- ⇒ lancement sans délai de la négociation sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ;
- ⇒ moratoire immédiat sur la production de ces matières ;
- ⇒ adoption de mesures de transparence sur leurs arsenaux par les cinq puissances nucléaires reconnues par le Traité de Non Prolifération ;
- ⇒ ouverture de négociations sur un traité interdisant les missiles sol-sol de portée courte et intermédiaire ;
- ⇒ adhésion de tous les États et engagement à mettre en œuvre le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques.